Les associations de défense des digues dans l'inquiétude

Les deux associations syndicales autorisées (ASA) de défense contre la mer, celle du centre et nord, et celle du Passous, ont fait part de leurs inquiétudes jeudi, lors d'une réunion organisée à l'office de tourisme.

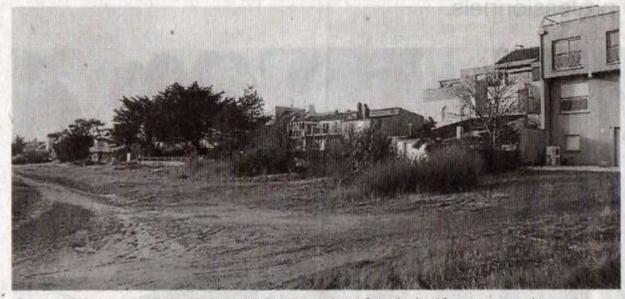
Au nord. L'ASA de la digue centre et nord s'inquiète devant la disparition d'une partie du cordon dunaire nord, lors des récentes tempêtes et marées. Ce cordon est situé en dehors du périmètre dans lequel elle a compétence et peut intervenir directement. « Cependant l'ASA a toujours été vigilante, car la disparition de la dune aurait de graves conséquences sur les habitations de certains de ses adhérents » déclare Michel Desbiens, le président de l'association. Les maisons concernées sont celles au nord, dont l'arrière donne dans le marais et celles proches du golf. Le marais verrait son niveau d'eau s'élever aux grandes marées en cas de création d'une

brèche, si le cordon dunaire venait à se rompre.

L'ASA a pris acte de l'intervention, en urgence, samedi 1er, de la municipalité. Celle-ci a fait amener du sable et poser des cailloux. « Toutefois l'ASA regrette que ses demandes répétées de mise en œuvre de défense du secteur, adressées au maire entre 2009 et 2012, n'aient été suivies d'effet, partiellement, qu'en 2013, d'autant qu'elle avait proposé son aide financière. ».

L'ASA craint que les mesures prises en urgence soient insuffisantes, mais elle espère que la municipalité consolidera rapidement la dune entre l'extrémité nord de la digue et la cale de Blainville.

Au sud. Maurice-Pierre Robin, le président de l'ASA du Passous, rappelle : « Nous avons eu le même problème, la dune au sud de l'école de voile avait beaucoup reculé, un encerclement était envisageable



Ces maisons donnant sur le marais pourraient être inondées en cas de rupture du cordon dunaire.

s'il y avait rupture de cette dune. La mairie a fait poser des ganivelles au pied de la dune et, actuellement, la situation est stable, mais la menace peut revenir. ».

Des solutions. Il faudrait réinstaller des ganivelles au nord, d'autre part du sable pourrait être remis. « Il faudrait que la préfecture, après consultation de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la Direction régionale de l'environnement (Dreal) augmente le quota de sable auquel a droit la commune », précise Michel Desbiens.